

reporté la présentation durant tout un mois après la signature de l'entente sur la restructuration avec Terre-Neuve et le Labrador. On n'a qu'à voir le temps que le gouvernement a mis à se décider sur la restructuration et les six mois qu'a duré la négociation de la seule entente avec Terre-Neuve. Il faudra encore plus longtemps pour négocier avec la Nouvelle-Écosse, si jamais nous y parvenons, puisque le gouvernement libéral est malheureusement revenu sur les garanties qu'il avait données de vive voix en septembre. Entre-temps, le projet de restructuration au Québec est battu en brèche par le gouvernement de cette province. Bref, c'est à l'incapacité flagrante du gouvernement libéral à mener des négociations et des consultations qu'il faut imputer le retard à mettre en œuvre la restructuration, voire le marasme où se trouvent les pêches de l'Atlantique.

Lors des séances du comité la semaine dernière, pêcheurs, conditionneurs et gouvernements provinciaux ont critiqué à qui mieux mieux le gouvernement qui ne les a pas consultés sur la restructuration, alors qu'ils en subiront de lourdes conséquences. Voilà le drame de cette restructuration que le projet de loi va autoriser. Le gouvernement libéral n'a pas voulu tenir compte des besoins différents des pêches selon les régions de l'Atlantique. Rien, mais rien du tout, ne nous porte à croire que la situation va s'améliorer grâce au projet de loi C-170. Pour le gouvernement fédéral, ce qui convient à Terre-Neuve convient forcément à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Québec. C'est comme la mère de famille qui avait dix enfants: quand l'un tombait malade, tous les dix avaient droit à de l'huile de foie de morue. C'est le même phénomène. Une province souffre sur le plan économique, et au lieu de remédier à ses problèmes particuliers, le gouvernement entreprend de soigner toutes les provinces de l'Atlantique, y compris le Québec. On dirait qu'il s'acharne à soutenir un élément du secteur des pêches pendant qu'il donne un coup de Jarnac aux autres.

On ne saurait blâmer les habitants de Terre-Neuve et du Labrador d'avoir saisi l'occasion que leur offrait l'entente avec le gouvernement fédéral sur la restructuration des pêches. Cette province est restée la grande oubliée des programmes fédéraux depuis la Confédération. Le ministère de l'Expansion économique régionale, par exemple, a réduit ses dépenses à Terre-Neuve de moitié au cours des trois dernières années alors que, en toute justice, il aurait fallu les augmenter. Malgré sa situation stratégique dans l'Atlantique Nord, situation, je le signale, bien connue au cours de la Seconde Guerre mondiale, Terre-Neuve est la seule province canadienne n'ayant pas une base permanente des Forces armées canadiennes et c'est la province où les sommes consacrées à la défense par habitant sont le moins élevées. Pendant des années, cette province a essayé de négocier une entente au sujet de ses ressources pétrolières. Bien sûr, le gouvernement de Terre-Neuve serait trop heureux de voir une augmentation des dépenses fédérales dans le secteur des pêches chez lui et d'avoir l'occasion d'exercer une plus grande maîtrise de la gestion de ce secteur. Reste à savoir si ces possibilités se réaliseront, monsieur le Président, car les négociations sur des points précis n'ont pas encore été entreprises.

La façon dont la restructuration a été présentée jusqu'à maintenant ne la rend acceptable qu'à Terre-Neuve. Les provinces maritimes semblent s'entendre pour dire que le gouvernement fédéral ne devrait pas avoir d'intérêts majoritaires dans

Pêches de l'Atlantique

quelque entreprise de pêche que ce soit et qu'on devrait partager l'importante entreprise Nickerson-National Sea en cinq sociétés distinctes plutôt que de fusionner davantage les sociétés intéressées.

Demain, le projet de loi sera adopté et la balle sera à nouveau dans le camp des libéraux qui devront procéder à cette restructuration. Je me demande comment le gouvernement apaisera les très nombreux pêcheurs et transformateurs qu'il s'est déjà mis à dos. Comment améliorera-t-il le secteur des pêches et établira-t-il un climat de collaboration quand quatre des cinq provinces de la région s'opposent à ces manœuvres? Le gouvernement actuel est dirigé par un homme qui déclare que le fédéralisme coopératif est mort. Dans les mois à venir, nous, de l'opposition officielle, surveillerons le processus de restructuration de très près. Nous n'hésiterons pas à critiquer le gouvernement fédéral pour tout retard inutile.

• (1610)

Lorsque ce projet était en comité, notre parti a réussi à ajouter deux dispositions importantes. La première permettra d'assurer que le Parlement obtiendra un rapport annuel sur la mise en application de cette loi. La seconde permettra, tout au moins, de croire que les actions que le gouvernement fédéral détiendra dans des entreprises de pêche seront remises au secteur privé une fois que ces entreprises deviendront rentables.

Notre parti a présenté, en fait, 11 amendements à ce projet de loi, en comité, et six d'entre eux ont été acceptés. À l'étape du rapport, j'en ai présenté deux qui ont été repoussés par les ministériels. Le rejet aujourd'hui de ces deux amendements montre bien dans quel esprit la restructuration va s'effectuer. On avait donc raison de craindre partout dans la région atlantique que la responsabilité financière et la consultation soient réduites au minimum, et que le contrôle fédéral des pêches soit maximisé pour une durée indéterminée.

Au-delà de ces amendements, il y a un autre changement important qu'il faudrait apporter à la façon dont ce texte va être appliqué. Les représentants de l'industrie de la transformation lui ont accordé la première place des changements à apporter au projet de loi C-170. On n'exige pas d'amendement, simplement l'exercice judicieux des pouvoirs prévus à l'article 7 du projet de loi, qui permet au gouverneur en conseil de confier l'application de cette loi à un ministre autre que celui des Pêches et des Océans. Ce changement en apparence mineur allégerait grandement les craintes du secteur des pêches. Avec la mainmise sur la majorité des actions de 60 à 70 p. 100 de la capacité de transformation de l'Atlantique, le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) risquerait de se trouver en situation de conflit d'intérêts dans l'exercice de ses attributions de gestion des ressources et d'octroi des permis. Que dirait-on, par exemple, si Radio-Canada était chargée d'attribuer tous les permis de radiodiffusion, ou Petro-Canada tous les permis de forage? La situation est à peu près la même. J'invite donc le gouvernement actuel à confier l'application de cette loi à un autre ministre. Après tout, les pouvoirs en question sont de caractère purement économique, et demandent à être exercés en application des critères économiques et sociaux fixés par un ministère comme celui du Développement économique ou de l'Expansion industrielle régionale.